

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2021-05-03

PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à huis clos par voie de visioconférence, le lundi 3 mai 2021 à 19 h 45, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents à la visioconférence :

Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller
Jason Turner, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance par visioconférence : la directrice générale/secrétaire-trésorière.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

21-093

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par décret depuis le mois de mars;

CONSIDÉRANT le dernier décret numéro 596-2021 du 28 avril 2021 qui prolonge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 7 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE, par l'adoption d'arrêtés, le ministre a également pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes d'avril 2021
 - 5.2 Rapport des revenus d'avril 2021
 - 5.3 Présentation des états financiers 2020 – Fixation de la date de la séance
 - 5.4 Statistiques Canada – Soutien au recensement 2021
 - 5.5 PRIMADA – Demande de subvention
 - 5.6 Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement – Embauche
 - 5.7 Poste saisonnier aux travaux publics – Embauche
 - 5.8 Tonte de gazon – Embauche d'un étudiant
 - 5.9 Règlement d'emprunt n° 20-262 – Modification du montant des travaux de la rue Principale et de la rue Industrielle
 - 5.10 Travaux publics – Changement de titre d'emploi pour un employé
 - 5.11 Balayage de rue – Autorisation du paiement des factures
6. **TRANSPORTS**
 - 6.1 Achat de gravier – Autorisation de procéder de gré à gré avec un entrepreneur du secteur
 - 6.2 MTQ – Demande de subvention dans le cadre du PAVL - Volet Accélération
 - 6.3 MTQ – Demande de subvention dans le cadre du PAVL – Volet Soutien
 - 6.4 MTQ – Autorisation de signature du projet d'entente concernant les travaux de réaménagement de la rue de l'Église
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
8. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
9. **URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'avril 2021
 - 9.2 Adoption du second projet de Règlement n° 21-266 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin de permettre les garderies en zone C06
10. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 10.1 Camping municipal – Embauche des employés saisonniers
 - 10.2 Camp de jour 2021 – Autorisation de l'embauche de trois animatrices et un animateur
 - 10.3 FCV – Accord d'une subvention pour le projet « Saison de motoneiges 2021 » de l'Association des sportifs

- 10.4** MRC de Maria-Chapdelaine – Demande d’emprunt au Fonds de contribution à la vitalité pour le projet de rénovation du vestiaire de la piscine et de l’installation de jeux d’eau
- 10.5** Initiative canadienne pour des collectivités en santé – Accord d’une subvention pour le projet « Aménagement d’un espace public vert au cœur d’Albanel »
- 10.6** Gouvernement du Canada – Programme « Bâtiments communautaires verts et inclusifs »
- 11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
 - 11.1** Demandes de dons ou commandites pour le mois de mai 2021
- 12. RÉOLUTIONS**
 - 12.1** Mouvement santé mentale Québec – Participation à la promotion de la santé mentale
 - 12.2** Association canadienne pour la santé mentale – Proclamation de la semaine de la santé mentale
 - 12.3** Fondation émergence – Journée internationale contre l’homophobie et la transphobie
- 13. FORMATIONS**
- 14. INFORMATION**
 - 14.1** MTQ – Confirmation de l’accord d’une aide financière de 1 670 660 \$ dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale pour la réfection du Grand Rang Nord – Dossier RIRL-2016-398
 - 14.2** MTQ – Confirmation de l’accord d’une aide financière de 1 512 296 \$ dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale pour la réfection du Grand Rang Nord et du Grand Rang Sud (segments 31 et 36) – Dossier RIRL-2017-632B
 - 14.3** Acceptation de la demande de citoyennes et citoyens pour l’ajout d’un dos d’âne sur l’avenue Lavoie afin d’augmenter la sécurité aux alentours de la zone scolaire
- 15. INVITATIONS**
- 16. CORRESPONDANCE**
 - 16.1** MSPQ – Édition 2021 de la Semaine de la sécurité civile du 2 au 8 mai sous le thème « Ma sécurité : ma responsabilité! » pour la sensibilisation des citoyennes et citoyens aux conséquences d’un sinistre et qu’il leur revient d’assurer leur propre sécurité ainsi que celle de leur famille et la sauvegarde de leurs biens
- 17. SUIVI DES COMITÉS**
- 18. AUTRES SUJETS**
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

21-094

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel adopte l’ordre du jour en y apportant quelques modifications et en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

21-095

3. **EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 avril 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

21-096

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **273 229,36 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA
Directrice générale

5. **ADMINISTRATION**

21-097

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AVRIL 2021**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse et une conseillère ont procédé à la vérification des listes de comptes à payer et de comptes payés avant la présentation de ceux-ci à l'assemblée;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'avril, telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	119 539,63 \$
Comptes payés	117 386,76 \$
Salaires nets et REER d'avril 2021	36 302,97 \$
Total :	273 229,36 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'AVRIL 2021

Le rapport des revenus pour le mois d'avril 2021, d'une somme de **90 648,96 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

5.3 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 – FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE

Un avis est donné, par la secrétaire-trésorière, que la date de la séance publique de présentation des états financiers de la municipalité, se terminant le 31 décembre 2020, est fixée au mardi 25 mai 2021 à 19 h 30.

21-098

5.4 STATISTIQUES CANADA – SOUTIEN AU RECENSEMENT 2021

ATTENDU QUE les données du recensement sont essentielles pour les décideurs en plus d'éclairer les politiques publiques, elles sont nécessaires à la planification des écoles, des hôpitaux, des garderies, des services aux familles, du transport en commun et de la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

ATTENDU QUE les données du recensement appuient également de nombreux programmes municipaux liés à l'infrastructure et aux transports publics et servent à mesurer les objectifs environnementaux et de développement durable du Canada;

ATTENDU QUE les renseignements provenant du Recensement de 2021 seront encore plus déterminants puisqu'ils aideront notre collectivité à évaluer les répercussions de la pandémie et à mieux planifier l'avenir;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel soutient le Recensement de 2021 et encourage toutes les résidentes et tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca.

Le conseil précise également que des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

21-099

5.5 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA) – DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel aimerait pouvoir créer un sentier de marche sécuritaire pour les aînés et les personnes à mobilité réduite afin de répondre à un besoin qui avait été identifié lors de la consultation auprès des aînés en 2018;

ATTENDU QUE les aînés utilisent le sentier de marche situé à l'intérieur du Camping municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés;

ATTENDU QU'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour l'aménagement d'un sentier de marche sécuritaire sur le Camping municipal et confirme qu'elle assumera tous les coûts associés à son projet qui sont non admissibles au programme si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

21-100

5.6 POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT – EMBAUCHE

ATTENDU QUE monsieur Réal Bouchard, inspecteur en bâtiment et en environnement, a notifié, à l'automne 2020, son départ à la retraite pour la fin juin 2021 laissant ainsi le poste vacant;

ATTENDU QUE le conseil a publié à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste vacant et qu'il a procédé à des entrevues à la suite desquelles une candidate a été retenue;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'embauche de madame Meggie Vézina au poste d'inspectrice en bâtiment et en environnement en remplacement de monsieur Réal Bouchard et fixe son entrée en fonction au 3 mai 2021 ainsi que son salaire à l'échelon 5 du poste d'inspecteur selon la convention collective.

21-101

5.7 POSTE SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS – EMBAUCHE

ATTENDU QU'une partie du travail de l'inspecteur en bâtiment et en environnement consistait à effectuer des tâches aux travaux publics;

ATTENDU QUE son départ à la retraite laisse un surplus de travail dont les employés aux travaux publics devront s'acquitter;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche de monsieur William Tremblay à titre de journalier saisonnier aux travaux publics.

Le salaire sera fixé à l'échelon 2 du poste de journalier selon la convention collective des employés municipaux.

21-102

5.8 TONTE DE GAZON – EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT

ATTENDU QU'il y a plusieurs espaces verts à entretenir pendant la période estivale sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la période estivale est une période très chargée pour les employés des travaux publics;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche d'un étudiant, monsieur Clément Fortin, pour la saison estivale à titre de préposé à la tonte du gazon et à l'entretien des aménagements paysagers.

Le conseil fixe son salaire en fonction de la grille salariale des étudiants, adoptée par le conseil dans sa résolution n° 20-127.

21-103

5.9 RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 20-262 – MODIFICATION DU MONTANT DES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE ET DE LA RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement n° 20-262, abrogeant le règlement d'emprunt 20-252 et modifiant le Règlement d'emprunt numéro 18-237 concernant le montant estimé des dépenses et les clauses de taxation et de tarification, afin de corriger le montant total des dépenses autorisées qui est actuellement de 1 602 025 \$ alors qu'il est en réalité de 1 541 607 \$;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel procède à la modification du 2^e attendu du préambule et de l'article 4 du Règlement d'emprunt n° 20-262 en le remplaçant par les suivants :

« ATTENDU QUE le total des dépenses est maintenant estimé à 1 541 607 \$ à la suite de la réalisation des travaux; »

« ARTICLE 4

L'article 3 du règlement 18-237 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 541 607 \$ pour les fins du présent règlement. »

Une copie certifiée de la présente résolution sera transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

21-104

5.10 TRAVAUX PUBLICS – CHANGEMENT DE TITRE D'EMPLOI POUR UN EMPLOYÉ

ATTENDU QUE monsieur Marc-André Larouche, journalier aux travaux publics, a suivi la formation *Traitement d'eau souterraine sans filtration et réseau de distribution*;

ATTENDU QU'il a terminé sa formation et reçu sa qualification le 13 avril 2021;

Attendu qu'il effectue des tâches en lien avec la station de production d'eau potable;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le changement de titre d'emploi pour monsieur Marc-André Larouche pour journalier spécialisé et fixe son salaire à l'échelon 4 du poste de journalier spécialisé selon la convention collective

21-105

5.11 BALAYAGE DE RUE – AUTORISATION DU PAIEMENT DES FACTURES

ATTENDU QUE la Municipalité a fait procéder au balayage des rues du village;

ATTENDU QUE l'entreprise Les équipements SM inc. était mandatée pour effectuer le travail incluant la part du ministère des Transports sur la rue de l'Église;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture n° 2116 d'un total de 2 638,93 \$ incluant les taxes, correspondant à la rue de l'Église sous la responsabilité du ministère des Transports, ainsi que la facture n° 2117 totalisant une somme de 12 872,19 \$ incluant les taxes.

6. TRANSPORTS

21-106

6.1 ACHAT DE GRAVIER – AUTORISATION DE PROCÉDER DE GRÉ À GRÉ AVEC UN ENTREPRENEUR DU SECTEUR

ATTENDU QUE la Municipalité procède à l'épandage de gravier dans les chemins municipaux pendant la période estivale;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité doit se procurer du gravier auprès d'un fournisseur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, à procéder de gré à gré pour l'achat de gravier 0-3/4" pour le rechargement.

21-107

6.2 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION (RA)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération (RA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Stéphanie Marceau, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

21-108

6.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - VOLET SOUTIEN

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la directrice générale, madame Stéphanie Marceau, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

21-109

6.4 MINISTÈRE DU TRANSPORT DU QUÉBEC (MTQ) – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROJET D'ENTENTE CONCERNANT LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE L'ÉGLISE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a déposé une demande de collaboration auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre des travaux de réaménagement du corridor routier et la mise aux normes des accès sur la rue de l'Église;

ATTENDU QUE la gestion de la route incombe au Ministre aux termes du décret 292-93 du 3 mars 1993 et ses modifications subséquentes;

ATTENDU QUE le Ministre est habilité à conclure la présente entente en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la voirie* (RLRQ, chapitre V-9);

ATTENDU QUE la Municipalité est habilitée à conclure une entente en vertu des articles 34 de la *Loi sur la voirie* et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C47.1);

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, et madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer l'entente avec le ministère des Transports du Québec concernant les travaux sur la rue de l'Église.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'AVRIL 2021

Le secrétaire-trésorier fait la lecture du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois d'avril 2021, soit :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de construction (résidentielle)	1	250 000 \$
Permis de construction (autre)	4	65 000 \$
Permis de rénovation	24	494 876 \$
Permis de démolition	1	
Permis de coupe de bois	1	
Permis d'installations septiques	1	
Avis d'infraction	1	

21-110

9.2 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-266 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 11-158 AFIN DE PERMETTRE LES GARDERIES EN ZONE C06

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel est régie par le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU);

ATTENDU QUE le règlement de zonage de la municipalité d'Albanel est entré en vigueur le 28 septembre 2011;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Albanel a le pouvoir, en vertu des articles 113 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

ATTENDU QU'une demande de modification privée a été déposée au conseil visant à autoriser un projet de garderie dans la zone C06;

ATTENDU QUE le conseil municipal a jugé bon de modifier le règlement de zonage en ce sens;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1);

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), une consultation publique par écrit, d'une durée de quinze (15) jours, portant sur le projet de règlement s'est tenue du 12 au 26 avril inclusivement;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions qui pourront faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (c. E-2.2);

ATTENDU QUE conformément aux dispositions applicables de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1), le présent règlement est soumis à l'examen de sa conformité aux objectifs et au document complémentaire du schéma de la MRC de Maria-Chapdelaine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le second projet de Règlement portant le numéro 21-266 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 afin de permettre les garderies en zone C06.

10. LOISIRS ET CULTURE

21-111

10.1 CAMPING MUNICIPAL – EMPAUCHE DES EMPLOYÉS SAISONNIERS

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche de monsieur Michel Villeneuve à titre de préposé à l'entretien du Camping et de madame Nancy Pronovost à titre de préposée responsable à l'accueil. Les salaires seront fixés respectivement à l'échelon 4 et à l'échelon 2 de la grille salariale adoptée à la séance ordinaire du 6 avril 2020 dans la résolution n° 20-090.

Le conseil autorise également l'embauche et la rémunération des étudiants à l'accueil du Camping soit, mesdames Léane Théberge et Séléna Théberge dont les salaires seront fixés selon la grille salariale des étudiants, adoptées par le conseil dans la résolution n° 20-127.

21-112

10.2 CAMP DE JOUR 2021 – AUTORISATION DE L'EMPAUCHE DE TROIS ANIMATRICES ET UN ANIMATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'embauche et la rémunération de trois animatrices et d'un animateur pour le Camp de jour 2021 :

NOM	POSTE
Jennifer Pelchat (Université)	animatrice en chef
Amélie Girard (CÉGEP)	animatrice
Jean-Christophe Hossay (CÉGEP)	animateur
Ève Gaudreault (CÉGEP)	animatrice

Les salaires de chacun seront déterminés en fonction de la grille salariale pour les étudiants, adoptée par le conseil dans la résolution n° 20-127.

21-113

10.3 FONDS DE CONTRIBUTION À LA VITALITÉ (FCV) – ACCORD D’UNE SUBVENTION POUR LE PROJET « SAISON DE MOTONEIGES 2021 » DE L’ASSOCIATION DES SPORTIFS

ATTENDU QUE l’Association des sportifs avait déposé une demande de subvention à la MRC pour le projet « Saison de motoneiges 2021 »;

ATTENDU QUE l’Association disposait d’un an après l’approbation par la MRC pour réaliser le projet et de 30 jours de la fin du projet pour déposer un rapport selon le canevas prescrit par la MRC contenant les pièces justificatives des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la MRC versera l’aide financière à la suite de l’approbation du rapport de fin de projet, selon le pourcentage prévu de contribution appliqué sur le total des dépenses admissibles justifiées par l’organisme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel approuve le rapport de fin de projet tel que présenté par l’Association des sportifs et appui le versement de l’aide financière d’une somme de 1 750 \$ provenant du Fonds de contribution à la vitalité de la MRC.

21-114

10.4 MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ – DEMANDE D’EMPRUNT AU FONDS DE CONTRIBUTION À LA VITALITÉ POUR LE PROJET DE RÉNOVATION DU VESTIAIRE DE LA PISCINE ET DE L’INSTALLATION DE JEUX D’EAU

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel a prévu l’installation de jeux d’eau à la piscine municipale et la rénovation du vestiaire afin de diversifier son offre de loisirs pour les jeunes familles;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande au Fonds de contribution à la vitalité de la MRC de Maria-Chapdelaine pour la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le dépôt d’une demande d’un montant de 60 000 \$ au Fonds de contribution à la vitalité de la MRC de Maria-Chapdelaine pour le projet de rénovation du vestiaire de la piscine et d’installation de jeux d’eau.

Le conseil municipal autorise également la mairesse et la directrice générale à signer tout document inhérent à cette demande.

21-115

10.5 INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ – ACCORD D’UNE SUBVENTION POUR LE PROJET « AMÉNAGEMENT D’UN ESPACE PUBLIC VERT AU CŒUR D’ALBANEL »

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite aménager un espace public vert au centre du village;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande d’aide financière au programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé »;

ATTENDU QU’une aide financière de 12 000 \$ a été accordée pour ce projet par le programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé »;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide « Lignes directrices de reconnaissance et pour les communications »;

ATTENDU QU’elle s’engage à respecter les conditions du programme et à remplir et transmettre l’*Entente de financement*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise la directrice générale à remplir et transmettre l’*Entente de financement* du Programme « Initiative canadienne pour des collectivités en santé ».

21-116

10.6 GOVERNEMENT DU CANADA – PROGRAMME « BÂTIMENTS COMMUNAUTAIRES VERTS ET INCLUSIFS »

ATTENDU QUE la Municipalité d’Albanel a pris connaissance *Guide du demandeur* du programme « Bâtiments communautaires verts et inclusifs »;

ATTENDU QUE le presbytère et le Centre communautaire, qui appartiennent à la Municipalité d’Albanel, nécessiteront des rénovations majeures dans les prochaines années;

ATTENDU QUE la Municipalité est un demandeur admissible souhaitant présenter un projet admissible et peut ainsi remplir le *Formulaire d’inscription du demandeur*;

ATTENDU QUE celle-ci s’engage à respecter les modalités du programme et à assumer les coûts non couverts par la subvention;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour le presbytère et le Centre communautaire auprès d'Infrastructures Canada dans le cadre du programme *Bâtiments verts et inclusifs*.

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

11.1 DEMANDES DE DONS OU COMMANDITES POUR LE MOIS DE MAI 2021

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite aux demandes reçues.

12. RÉSOLUTIONS

21-117

12.1 MOUVEMENT SANTÉ MENTALE QUÉBEC – PARTICIPATION À LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE promouvoir la santé mentale c'est agir en vue d'accroître ou maintenir le bien-être personnel et collectif;

CONSIDÉRANT QUE faire connaître les facteurs de robustesse en santé mentale contribue à la santé mentale de la population de tout âge ;

CONSIDÉRANT QUE le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale et ses groupes membres a lieu à l'occasion de la *Semaine de la santé mentale* qui se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Campagne vise à faire connaître un facteur de robustesse : « Ressentir c'est recevoir un message »;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale est une responsabilité à la fois individuelle et collective partagée par tous les acteurs et actrices de la société et que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale de la population;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel proclame l'importance de la promotion de la santé mentale et invite tous les citoyennes et citoyens, ainsi que toutes les organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce « Ressentir c'est recevoir un message » et à participer à la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale du Mouvement Santé mentale Québec.

21-118

12.2 ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE – PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

CONSIDÉRANT QUE la *Semaine nationale de la santé mentale* se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'*Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec*, membre du réseau qui initie l'évènement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la *Semaine nationale de la santé mentale*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens, les entreprises et les institutions à *#Parlerpourvrai* et à partager la trousse d'outils de la campagne afin de contribuer à transformer la municipalité en un environnement favorable à la santé mentale.

21-119

12.3 FONDATION ÉMERGENCE – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte québécoise des droits et libertés de la personne* reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie*, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel proclame le 17 mai *Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie* et souligne cette date en tant que telle.

13. FORMATIONS

14. INFORMATION

- 14.1** MTQ – Confirmation de l'accord d'une aide financière de 1 670 660 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* pour la réfection du Grand Rang Nord – Dossier RIRL-2016-398
- 14.2** MTQ – Confirmation de l'accord d'une aide financière de 1 512 296 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à la voirie locale* pour la réfection du Grand Rang Nord et du Grand Rang Sud (segments 31 et 36) – Dossier RIRL-2017-632B
- 14.3** Acceptation de la demande de citoyennes et citoyens pour l'ajout d'un dos d'âne sur l'avenue Lavoie afin d'augmenter la sécurité aux alentours de la zone scolaire

15. INVITATIONS

16. CORRESPONDANCE

- 16.1** MSPQ – Édition 2021 de la *Semaine de la sécurité civile* du 2 au 8 mai sous le thème « Ma sécurité : ma responsabilité! » pour la sensibilisation des citoyennes et citoyens aux conséquences d'un sinistre et qu'il leur revient d'assurer leur propre sécurité ainsi que celle de leur famille et la sauvegarde de leurs biens

17. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- Réunion de la Régie GEANT concernant la présentation des états financiers le 4 mai;
- Rencontres de la MRC.

18. AUTRES SUJETS

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance se tenant à huis clos par visioconférence et en raison du fait qu'aucune question n'a été envoyée au conseil par voie électronique, aucune question ne fut posée.

21-120

20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 20.

Fait et passé à Albanel en ce troisième jour de mai 2021.

FRANCINE CHIASSEON, mairesse

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale